Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260417-DEL20260408_20-DE

Réf. : DEL20260408-20

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

PRESENTS (19)
Dominique MARTIN, Pascal JOSSE, Agnès GUILLO, Clément CHOTARD, Valérie DUBOIS, Alain CHOTARD, Stéphanie DUBOIS, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, Marie-Thérèse LUCAS, Guénaël LAUNAY, Louise ROUAUD, Philippe ROBO, Céline MOHAER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (0) :

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20260408-20 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'assemblée de l'existence d'un règlement intérieur du conseil municipal et de son utilité pour le bon fonctionnement de son instance. Ce règlement a été porté à connaissance à l'ensemble des membres du conseil municipal en même temps que l'envoi de la convocation à ce conseil municipal et sera annexé en l'état à cette délibération. Conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Deux remarques sont soulevées par Madame le Maire, à savoir :

Article n°1 :
Il faut actualiser les jours et heures des ouvertures de la mairie.

Article n°22 :
Il faut supprimer : "*Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique*" et remplacer cette phrase par : "*Les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal des débats sous forme synthétique*".

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260417-DEL20260408_20-DE

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente en tenant compte des modifications ci-dessus.
D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente en tenant compte des modifications ci-dessus.
Adopte le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN
R.F.
56 Morbihan

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 17/04/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 17/04/2026